

E 2200 London 53/1

*Le Ministre de Suisse à Londres, Ch. R. Paravicini,  
au Chef du Département politique, G. Motta*

Copie

L

Londres, 21 avril 1938

Au moment où M. le Ministre Bonna téléphonait à mon collaborateur M. de Jenner, hier après-midi, je venais d'arranger une entrevue, pour ce matin, avec le Sous-Secrétaire d'Etat au Foreign Office, en vue de recevoir, si possible, une réponse à la démarche que j'ai faite le 7 avril<sup>1</sup>, au sujet du mémorandum sur la neutralité de la Suisse, destiné au Conseil de la Société des Nations. Lord Halifax est absent de Londres depuis vendredi et il ne reviendra que vers la fin de la semaine prochaine.

Dans la soirée d'hier, j'ai reçu par messenger spécial, la note dont vous voudrez bien trouver copie ci-joint<sup>2</sup>. Il en ressort que le Foreign Office se réserve une réponse définitive jusqu'au moment où il aura pu discuter la question avec le Gouvernement français. La note contient toutefois le passage significatif qui

---

1. *A cette date, Paravicini remit le projet de Mémorandum à Lord Halifax avec la note suivante:* The Swiss Government intend to ask the Secretary General of the League of Nations to place the problem of the Swiss neutrality on the Agenda of the next meeting of the League Council. As far as can be foreseen at present, that meeting will take place on May 9th, 1938.

This request is to be accompanied, or at any rate followed with as little delay as possible, by a memorandum setting forth the position of the Swiss neutrality as it presents itself in the actual circumstances and with regard to Switzerland as a Member of the League.

The draft of the memorandum remitted herewith is not intended to be the final text of the document, although the arguments put forward by it are those upon which the Swiss Government will take their stand when raising the problem before the Council. The draft is therefore liable to certain alterations, which may be deemed appropriate after the present preliminary exchange of views with His Majesty's Government.

It is indeed with a view to deciding upon the final text that the Swiss Minister has been instructed to approach His Majesty's Secretary of State for Foreign Affairs, in the hope of hearing his opinion of the memorandum as proposed by the Swiss Government, who would then take into consideration the observations with which they might be favoured by him.

In the first place the Swiss Government are particularly anxious to receive an indication of the opinion held by His Majesty's Government themselves on the request which is to be submitted to the Council, that is to say, whether, in view of the reasons set forth in the memorandum, they do not in so far as they themselves are concerned see any objection to Switzerland's returning to her traditional and complete neutrality, without her membership of the League being jeopardized by that fact.

Incidentally, it would of course also be very useful to know what reception His Majesty's Government think this request will be given by the Council as such and whether they think the attitude taken there will be likely to lead to a solution in favour of the Swiss Government's request.

April 7th, 1938.

2. *Non reproduite.*

dit que le Gouvernement de Sa Majesté prend en considération *avec sympathie* le désir du Gouvernement suisse.

Au cours de mon entretien de ce matin, mon interlocuteur m'expliqua qu'il n'a malheureusement pas encore été possible d'entrer en communication à ce sujet avec le Quai d'Orsay, par suite des fêtes de Pâques et en raison des questions politiques urgentes actuellement en discussion; mais, ajouta-t-il, Lord Halifax a noté notre affaire pour en parler à MM. Daladier et Chautemps lors de leur visite à Londres les 28 et 29 avril prochains<sup>3</sup>.

Je n'ai pas manqué de relever que le Gouvernement français a déjà fait parvenir sa réponse<sup>4</sup> au Département politique fédéral et que cette réponse est favorable à nos intentions. J'ai ajouté que je croyais pouvoir admettre, dans ces circonstances, que nous pourrions nous entendre pour que le projet ne donne lieu, ici, à aucune observation contraire. Mon interlocuteur avait l'air d'apprécier et croyait pouvoir prévoir une réponse analogue à celle qui nous a été donnée par la France, tout en ne voulant pas, pour le moment, aller au-delà. Il me donnera un coup de téléphone dès qu'il pourra me faire une communication définitive.

Entre-temps, il me semble qu'il n'y a pas de raison pour que vous ne fixiez pas le texte définitif du mémorandum et le remettiez au Secrétariat général, si vous estimez que cette remise ne doit pas être retardée plus longtemps. Ainsi que je l'avais prévu, je n'ai pas pu avoir des indications sur l'accueil, que le Foreign Office pourrait anticiper, de la part même du Conseil, mais du moment que nous avons la sympathie de la Grande-Bretagne et de la France, le résultat semble se présenter favorablement.

J'ai insisté une fois de plus sur notre point de vue selon lequel il s'agira de la neutralité dans son intégrité et de l'abstention de sanctions sous toutes leurs formes.

---

3. *Par lettre du 30 avril, Paravicini fit savoir au Département politique*: Vous recevrez un rapport aussi détaillé que possible sur ces conversations [*anglo-françaises*], pour autant qu'il me sera possible de me renseigner. En ce qui concerne le problème de notre neutralité, j'espère pouvoir, sans trop tarder, vous envoyer un exposé contenant toutes les informations essentielles (E 2001 (D) 4/1).

*La lettre de Paravicini au DPF du 2 mai constate*: [...] les renseignements que j'ai pu obtenir sur les pourparlers anglo-français au sujet de notre neutralité sont jusqu'ici très maigres. En confirmant cette communication par ces lignes, je crois pouvoir ajouter, qu'à cette occasion, il n'a en effet été question de notre neutralité que pendant quelques instants et cela juste avant le départ de MM. Daladier et Bonnet (E 2001 (D) 4/1). *Pour la prise de position du Gouvernement britannique cf. N° 287.*

4. *Cf. N° 263, note 6.*